Intervention sur l'ensemble du territoire











SECHERESSE SECHERESSES CONSEQUENCES DESASTREUSES

La sécheresse est un événement climatique qui malheureusement s'intensifie en France.

Les conséquences de ce phénomène sont inquiétantes et particulièrement **désastreuses pour les constructions.**

La présence d'argile dans le sol qui constitue l'assise de certains biens immobiliers, tels que les maisons, peut entraîner des dégâts plus ou moins inquiétants.





Les sinistrés ont alors un délai de 10 jours suivant la date de publication de l'arrêté pour établir une déclaration auprès de leur assureur.

Des opérations d'investigation et d'expertise sont ensuite menées par l'Expert de Compagnie désigné, afin d'éclairer l'assureur pour qu'il puisse prendre position sur la prise en charge ou non des dégâts.

Le gouvernement français, conscient occasionnés suite à ces évènements climatiques qui s'amplifient, prend des mesures et publie des arrêtés de catastrophes naturelles

En effet, l'argile (ou tout minéral susceptible de

réduire la résistance du sol) est un minéral

LES SINISTRÉS PEUVENT. DANS LE CADRE DE LA DÉFENSE DE LEURS INTÉRÊTS. FAIRE APPEL AUX SERVICES DU CABINET OMEGA EXPERT.

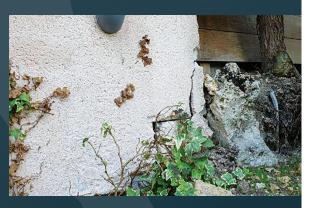


Nos experts intervenant dans plusieurs communes touchées par la sècheresse sont neutres et indépendants ; ils mettront en œuvre leurs compétences et connaissances techniques au service des assurés.

- Un premier rendez-vous préalable aux opérations d'expertise sur site est nécessaire afin d'approfondir le dossier, de constater les dommages et de déterminer les études nécessaires à réaliser, telles que l'étude de sol.
- Lorsque notre collaboration est concrétisée, la deuxième visite est notre présence lors de la réunion d'expertise contradictoire.
- En présence de l'Expert de compagnie nous débattrons des causes du sinistre et nous défendrons nos arguments afin de faire établir le lien de causalité entre la sècheresse et les dommages consécutifs.
- D'autres visites sont à prévoir jusqu'à la clôture du dossier afin de présenter la réclamation chiffrée, pour la reprise de l'ensemble des dégâts occasionnés, auprès de l'Expert de compagnie. La validation des devis et le pointage des dommages seront alors effectués et le montant de l'indemnité globale fixé.

L'ensemble de nos Experts intervient pour tout type de dossier quels que soient leur complexité ou leurs enjeux financiers.

Des bureaux d'étude de sol et/ou de structure ainsi que des sociétés de reprise en sous œuvre ou de traitement des fissures par matage-agrafage et des maîtres d'œuvre pour le suivi des travaux, indépendants des compagnies, pourront être présentés aux assurés.



Omega Expert est aussi spécialisé dans les sinistres construction, incendie, humidité, malfaçons et nonconformité dans le cadre de la réalisation de travaux.